

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 avril 2019

Rapport au Parlement de la Communauté française

L'instrument d'action publique créé pour répondre au besoin en places scolaires dans l'enseignement obligatoire en Communauté française



Dans les années à venir, un accroissement démographique est attendu : il en découlera des besoins supplémentaires en places scolaires, notamment dans l'enseignement obligatoire. Pour y répondre, la Communauté française a instauré un système annuel d'appel à projets afin de créer des places dans les zones dites « en tension » (à savoir lorsque l'offre de places est inférieure à 110 % de la demande), pour un budget de 20 millions d'euros.

À l'issue de l'audit de cet instrument d'action publique, la Cour des comptes a constaté que la Communauté française ne dispose pas de données robustes sur le nombre de places disponibles. Cette dernière fonde en effet son évaluation sur les occupations maximales des dix dernières années, sans les comparer aux données du terrain.

La Cour a aussi relevé qu'un nombre important d'établissements scolaires n'ont pas conscience de la situation de tension de leur commune et dès lors ne soumettent pas de projet. Certaines communes risquent donc de ne pas être en mesure d'absorber cette croissance démographique.

La Cour considère en outre que dès le premier appel à projets, le nombre de places créées est insuffisant en regard du nombre de places nécessaires. Elle estime que la divergence par rapport à l'objectif global s'accroîtra avec le temps.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport « L'instrument d'action publique créé pour répondre au besoin en places scolaires dans l'enseignement obligatoire en Communauté française » a été transmis au Parlement de la Communauté française. Ce rapport, la synthèse et ce communiqué de presse sont disponibles sur www.courdescomptes.be.